

**Tableau 103 – Certains montants personnels au fédéral pour l'année 2011**

	Montant de base	Crédit à 15,0 % (voir la note 3)	Crédit à 12,525 % (voir la note 3)
▪ Montant personnel de base	10 527 \$	1 579 \$	1 318 \$
▪ Conjoint à charge * le montant est réduit du revenu net du conjoint	10 527 \$	1 579 \$	1 318 \$
▪ Équivalent de conjoint (« personne à charge admissible ») * réduit du revenu net de la personne à charge	10 527 \$	1 579 \$	1 318 \$
▪ Crédit pour enfants de moins de 18 ans à la fin de l'année	2 131 \$	320 \$	267 \$
▪ Personnes à charge de 18 ans et plus souffrant d'un handicap physique ou mental * réduit du revenu net excédant 6 076 \$	4 282 \$	642 \$	536 \$
▪ Montant pour personnes handicapées (pour le supplément, voir la note 2)	7 341 \$	1 101 \$	919 \$
▪ Montant pour personne âgée de 65 ans et plus (si le revenu net est supérieur à 32 961 \$, le montant de base est réduit de 15 % du revenu net excédant 32 961 \$)	6 537 \$	981 \$	819 \$
▪ Revenus de pension	2 000 \$	300 \$	250 \$
▪ Montant pour aidants naturels (le montant est réduit lorsque le revenu net du « proche » excède 14 624 \$)	4 282 \$	642 \$	536 \$
▪ Plafond de 3 % du revenu net individuel aux fins du crédit fédéral pour frais médicaux (3 % x 68 400 \$)		2 052 \$	
▪ Supplément remboursable du crédit pour frais médicaux (maximum 1 089 \$)			
• Seuil des gains minimums		3 179 \$	
• Seuil du revenu familial net		24 108 \$	
▪ Seuil de revenu net individuel à partir duquel la pension de la Sécurité de la vieillesse doit commencer à être remboursée		67 668 \$	
▪ Crédit canadien pour emploi	1 065 \$	160 \$	133 \$
▪ Crédit de base pour la condition physique des enfants	500 \$	75 \$	63 \$
▪ Crédit de base pour les activités artistiques des enfants	500 \$	75 \$	63 \$
▪ Montant pour frais d'adoption	11 128 \$ (max. de frais)	1 669 \$ (max.)	1 394 \$ (max.)
▪ Dons de bienfaisance en 2011		15 % des premiers 200 \$ 29 % de l'excédent de 200 \$	12,525 % des premiers 200 \$ 24,215 % de l'excédent de 200 \$
▪ Frais de scolarité (note 4)		15 % des frais admissibles	12,525 % des frais admissibles
▪ Intérêts sur prêt-étudiant		15 % des frais admissibles	12,525 % des frais admissibles

**Note 1 :** Certains transferts de crédits sont aussi disponibles.

**Note 2 :** Un supplément de 4 282 \$ (soit un crédit de 642 \$ calculé à 15,0 % ou de 536 \$ calculé à 12,525 %) est disponible pour de tels enfants ayant moins de 18 ans à la fin de l'année. Ce supplément est cependant réduit des frais de garde et de produits et services de soutien aux personnes handicapées qui excèdent 2 508 \$. Le supplément est donc annulé lorsque de tels frais totalisent 6 790 \$ ou plus.

**Note 3 :** En raison de l'abattement de 16,5 % pour les résidents du Québec, la valeur « réelle » des crédits d'impôt devrait être estimée à 12,525 % en 2011 (soit 15,0 % X 83,5 %).

**Note 4 :** Il existe aussi au fédéral un crédit d'impôt pour études (basé sur le nombre de mois) ainsi qu'un crédit d'impôt pour manuels.